

Bouches-du-Rhône, résidant à Marseille, y domiciliée avec sa mère, rue des Petits-Pères, ile cinq, maison quinze, même section que dessus, d'autre part.

« Sont nuls en mariage ; et de même suite ces époux nous ont déclaré qu'il est issu de leur union un garçon dont la naissance a été constatée le vingt-neuf germinal de cette présente année dans nos registres courants, sous les prénoms et noms de Marie-Joseph-Louis-Adolphe Thiers ; lequel garçon ces dits époux reconnaissent pour leur fils légitime, qu'ils veulent légitimer, aussy qu'ils légitiment dans la meilleure forme de droit que ce puisse être, et pour qu'il conste de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent acte fait et publié dans une salle de cette administration. » L'accoucheur Siméon Rostan, qui a laissé parmi ses papiers de famille un mémorandum sur lequel il inscrivait au jour le jour ses impressions médicales, y a écrit lors de la naissance de Louis-Adolphe Thiers : « 26 germinal au V. Appelé en toute hâte chez madame Tiers (sic), cousine d'André Chénier, enceinte de neuf mois onze jours. Accouchement très laborieux, mais naturel. L'enfant, turbulent pendant la vie utérine, se présente sans devant derrière. » Le jeune Thiers entra comme boursier, en 1806, au lycée de Marseille, et, après de bonnes études, alla faire son droit à Aix (1813) ; il s'y lia étroitement avec Miguet, fut reçu avocat en 1820 ; mais, préférant la littérature au barreau, il commença de bonne heure à s'occuper de recherches historiques et critiques, et, encouragé par un magistrat, M. d'Arlaton de Lauris, se décida à concourir pour le prix proposé par l'Académie d'Aix sur ce sujet : *l'Éloge de Vauvenargues*. Les tendances « libérales » de l'auteur ayant déplu aux juges du concours, en majorité royalistes, l'épreuve fut remise à l'année suivante. M. Thiers envoya alors deux mémoires, dont l'un, sous son nom, n'était que la reproduction pure et simple de l'ancien et obtint un simple accessit ; l'autre, qu'il avait signé d'un nom supposé et expédié de Paris, lui valut le prix. Venu à Paris en septembre 1821, il y retrouva son camarade Miguet ; tous les deux, sans ressources, logèrent dans une mansarde au sixième, au fond du passage Montesquieu. La protection de Manuel et d'Étienne permit à Thiers d'entrer au *Constitutionnel*, qui publia d'abord quelques fragments de *l'Éloge de Vauvenargues*, et donna ensuite de nombreux articles écrits d'une plume alerte sur divers sujets de politique et de littérature ; on remarqua particulièrement son ingénieuse critique du livre de Montlosier : de la *Monarchie française* (mars 1822), et, la même année, son *Compte rendu du Salon*. Le *Salon de 1822* parut bientôt en volume, et fut presque aussitôt suivi d'une curieuse étude écrite pour servir de préface aux *Mémoires* de mistress Bellamy, actrice du théâtre de Covent-Garden, et d'une relation animée et pittoresque d'un voyage aux Pyrénées : les *Pyrénées ou le Midi de la France pendant les mois de novembre et de décembre 1822* (1823). Le jeune avocat d'Aix ne tarda pas à prendre dans le journalisme une situation prépondérante. Pour lui donner une voix influente dans les conseils du *Constitutionnel*, un riche libraire allemand, Cotta, Falda à en acquiescer une action. Vers le même temps, M. Thiers fit aux *Tablettes universelles*, que dirigeait M. Coste, un bulletin politique qu'on attribua quelque temps à Étienne et dont la vivacité agaya tellement le pouvoir que celui-ci s'empressa d'y mettre fin, non en suppri-

mant le journal, mais en l'achotant. M. Thiers n'avait pas quitté d'ailleurs le *Constitutionnel* ; il y donna le *Salon de 1821*, qui eut un succès égal au premier ; en même temps, il coopéra à la rédaction du *Globe*. Il avait déjà un nom, et sa place était marquée dans les cercles politiques de Paris, il était l'ami de Lafitte et du baron Louis, et était reçu familièrement par Talleyrand. Depuis longtemps il songeait à une *Histoire de la Révolution française*, et il avait réuni d'abondants matériaux pour cet ouvrage faisant appel à la mémoire de ceux qui avaient survécu, aux fonctionnaires, aux hommes d'État, aux généraux du régime impérial ; mais il ne pouvait trouver un éditeur. Il fut obligé d'associer à son entreprise un des collaborateurs les plus en vogue du *Constitutionnel*, Félix Bodin (v. ce nom), qui possédait sur lui l'avantage d'avoir déjà à son actif plusieurs publications ; les deux premiers volumes, parus en 1823, sont en effet signés de MM. Félix Bodin et A. Thiers ; mais, dès le troisième volume, le premier nom disparut de la couverture ; le dixième volume de *l'Histoire de la Révolution française depuis 1789 jusqu'au 18 brumaire* parut en 1827. Cet ouvrage excita alors au plus haut point les sympathies du parti libéral ; depuis, il a été plus froidement apprécié ; on a reproché notamment à l'écrivain des négligences de style, et à l'historien, cet esprit en quelques sorte fataliste qui n'est que l'acceptation du fait accompli, la justification des hommes et des partis tour à tour triomphants et la glorification du succès. M. Thiers n'hésita pas d'ailleurs à remanier les éditions successives de son ouvrage, pour le mettre d'accord avec ses fluctuations politiques. « M. Thiers, écrit un biographe, devenait un homme en vue. Paris s'intéressait à ses faits et gestes. Il était à la mode. À peine connaissait-il l'aisance, et déjà il tâta sous toutes les formes des jouissances de luxe, avec beaucoup d'inexpérience, il est vrai, et une inaptitude qui faisait un peu rire à ses dépens. C'est en vain que sa petite taille et la faiblesse de son tempérament opposaient sans cesse des obstacles aux goûts nouveaux qu'il s'imposait ; on le voyait lutter avec une mâle énergie contre ces désavantages. Quelquefois, au sortir d'un dîner où l'eau avait cessé d'être sa boisson unique, et après une bruyante soirée, M. Thiers, accablé de son plaisir et pliant sous la joie qu'il s'était donnée, jurait de ne se renfermer que dans la vie sérieuse et occupée ; d'autres fois, quand son cheval pie, Ibrahim, qu'il montait en cavalier peu exercé, l'avait lancé gisant sur la voie publique, il se promettait bien de ne plus prétendre à l'adresse d'un centaure ; mais la tête débarrassée et libre, le corps guéri, la meurtrissure fermée, M. Thiers se reprécipit à tout et retrouvait l'ardeur qui l'avait excité. » Après son *Histoire de la Révolution*, il eut le projet d'écrire une *Histoire générale* et voulut s'y préparer par des voyages. Il allait s'embarquer pour accompagner le capitaine Laplace dans une expédition de circumnavigation, quand, le 5 août 1829, le ministre Polignac fut constitué ; il resta pour le combattre. « Enfermons-les dans la Charte comme Ugolin dans sa tour ! » Ce mot célèbre fut en quelque sorte le mot d'ordre de la campagne entreprise contre le nouveau cabinet. M. Thiers abandonna alors le *Constitutionnel* et fonda, avec le concours d'un libraire, M. Sautillet, et de deux écrivains, Miguet et Armand Carrel, un nouvel organe, le *National*, dont le duc de Dalberg, Talleyrand et Lafitte contribuèrent à fournir les fonds. Chacun des

trois directeurs politiques devait remplir à son tour, pendant un an, les fonctions de rédacteur en chef. M. Thiers commença. C'est à la défense de la Charte de 1814 et à l'exposé des principes qui y étaient exprimés, qu'il consacra le premier article du *National*. Il fit ressortir la distinction qu'elle avait posée entre l'autorité royale et l'autorité ministérielle, la participation nationale à la confection des lois, et, avant tout, la liberté d'écrire. Puis il s'attacha à faire valoir les avantages de la monarchie représentative, telle que les Bourbons l'avaient promise. Il compla les armes que la Charte fournissait à ses défenseurs contre ceux qui la voulaient détruire : la tribune d'abord, puis la presse, puis les collèges électoraux, puis la résistance légale, le refus du budget, le refus de l'impôt. Sa tactique principale était de chercher à isoler M. de Polignac de ses collègues. M. de Polignac penchait pour l'alliance de l'Angleterre; M. Thiers s'écriait : « Le monde est las de tous les despotismes. Des sommets de Gibraltar, de Malte, du cap de Bonne-Espérance, une tyrannie immense s'étend sur les mers; il faut la faire cesser. » Ne laissant ni trêve ni répit au ministère, le jeune publiciste combattit les prétentions du prince de Cobourg, le candidat de l'Angleterre au nouveau trône de Grèce; il s'opposa surtout de toutes ses forces à l'expédition d'Alger.

Il n'attaquait jamais le roi, mais il savait le pouvoir dans la personne de ses ministres : « Quo le ministère raisonne, qu'il prie, qu'il menace, disait-il, on n'en tiendra compte. Il aura beau imiter une voix auguste et dire : Je suis le roi ! Écoutez-moi. On lui répondra : Non, vous n'êtes pas le roi; vous êtes M. de Polignac, l'entêté, l'incapable; vous êtes M. de Peyronnet, le déplorable; M. de Bourmont, le déserteur; M. de Montbel, l'humble drape; M. de Chantelauze, le jésuite!... » Le *National*, ne portant pas au delà d'un changement de dynastie ses vues révolutionnaires, posa nettement, dans son numéro du 9 février 1830, la candidature éventuelle du duc d'Orléans. Cette déclaration lui valut un procès et une condamnation; mais l'amende fut convertie par les souscriptions du parti libéral. A dater du mois de juillet, les polémiques redoublèrent d'intensité. Aussi, quand parurent, le 26, au *Moniteur*, les fameuses Ordonnances, les propriétaires du *National* se réunirent aussitôt dans les bureaux du journal. Le premier mot de Thiers fut celui-ci : « Il faut refuser de nous soumettre aux Ordonnances. » — Son second mot fut : « Il faut un acte; et il faut que tous les journaux insèrent cet acte. » Il fut chargé de la rédaction; ce fut la fameuse protestation des Journalistes, signée par les rédacteurs du *Globe*, du *National*, du *Courrier des Electeurs*, de la *Tribune des Départements*, du *Constitutionnel*, du *Temps*, du *Courrier français*, de la *Révolution*, du *Commerce*, du *Figaro* et du *Journal de Paris*. De son côté, Guizot écrivait la protestation des députés. Le 27 juillet, un commissaire de police se présenta au *National* pour lui interdire de paraître le lendemain; mais la protestation n'en fut pas moins répandue dans Paris. Après avoir assisté, le 27 et le 28, à plusieurs réunions où il s'efforça vainement de faire prévaloir le système de la résistance légale, M. Thiers se retira à Montmorency, puis reparut le 29. Paris s'était couvert de barricades. Les Tuileries, le Louvre, l'Hôtel de Ville venaient de tomber aux mains du peuple. Deux camps s'étaient formés : l'un à l'Hôtel de Ville, où quelques démocrates essayaient

de fonder la République sous le patronage de La Fayette, l'autre à l'Hôtel Lafitte, où l'on penchait pour l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, au profit du duc d'Orléans. M. Thiers y rédigea lui-même une proclamation en faveur du prétendant. On y lisait : « Charles X ne peut plus rentrer dans Paris; il a fait couler le sang du peuple. La République nous exposerait à d'affreuses divisions; elle nous brouillerait avec l'Europe. Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution. Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous. Le duc d'Orléans était à Jemmappes. Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores; le duc d'Orléans peut seul les porter encore. Nous n'en voulons pas d'autre. Le duc d'Orléans ne se prononce pas. Il attend notre vœu. Proclamons ce vœu et il acceptera la Charte comme nous l'avons entendue et voulue. C'est du peuple français qu'il tiendra la couronne. » Chargé de prévenir le prince, M. Thiers partit pour Neuilly, accompagné d'un officier de la garde nationale. Le duc hésitait, a-t-on dit, à accepter; ce fut Mme Adélaïde qui se porta fort pour lui, et répondit de son consentement. Le 31, une entrevue nouvelle eut lieu entre le prince et M. Thiers, au Palais-Royal. Le 1<sup>er</sup> août, le duc d'Orléans était proclamé lieutenant général du royaume. M. Thiers travailla à lui rallier des partisans. Il fut un des principaux organisateurs de la royauté du 9 août, qui ne tarda pas à l'appeler à jouer un rôle officiel. Élu, le 21 octobre 1830, député du 2<sup>e</sup> arrondissement des Bouches-du-Rhône, par 177 voix (200 votants, 302 inscrits), en remplacement de M. de Bausset démissionnaire, M. Thiers prit place dans la majorité gouvernementale, et, ayant été nommé conseiller d'Etat et secrétaire général du ministère des Finances, obtint sa réélection, le 13 janvier 1831, par 181 voix (193 votants). Quand le Baron Louis, ministre, céda la place à Lafitte, M. Thiers garda son poste avec le titre de sous-secrétaire d'Etat. Il devint l'âme et le conseil du cabinet, se préoccupa d'opérer divers changements dans le mode de perception des impôts et dans l'administration des domaines, et se montra partisan de l'intervention de la France en faveur de la Pologne, de la Belgique, de l'Italie. Réélu, le 5 juillet 1831, député d'Aix, par 197 voix (334 votants, 533 inscrits), contre 118 au général d'Arbaud, il se retira avec Lafitte le 13 mars, et alla passer quelque temps dans le Midi. A son retour, contrairement à l'attente générale, il quitta brusquement le parti du mouvement, n'hésita pas à combattre les opinions de ses amis de la veille, et soutint la politique de Casimir Périer. C'est ainsi qu'il se prononça en faveur du système de la paix, qu'il recommanda le maintien des traités de 1815, qu'il déconseilla la réunion de la Belgique à la France, et qu'il se fit le défenseur de l'hérédité de la pairie (1831). Alors il inaugura le genre d'éloquence qui s'alliait le mieux, semble-t-il, à la nature de son esprit et à l'allure de sa personne. Cette sorte de conversation familière, facile, prolixe même, mais attrayante, qu'il prit l'habitude d'apporter à la tribune, le fit écouter même de ses adversaires, dont elle retint l'attention : « Il sait tout à la tribune, dit M. Nettement, surtout ce qu'il ignore. » En janvier 1832, un changement inattendu d'ordre du jour l'ayant mis dans l'impossibilité de rédiger le volumineux rapport qu'il devait préparer sur le budget, il s'en tira le plus habilement du monde avec quelques notes et chiffres, parla

pendant quatre heures à côté du sujet, et étonna ses auditeurs par la fécondité et les ressources de son esprit. Après la mort de Casimir Périer, il conseilla la mise en état de siège de Paris lors de l'insurrection des 5 et 6 juin 1832, et fut appelé à prendre place, comme ministre de l'Intérieur, dans le cabinet du 11 octobre (cabinet Soult) ; il se fit réélire député le 11 novembre 1832, par 182 voix (326 votants, 385 inscrits), contre 137 à M. de Fitz-James, légitimiste. L'Ouest était alors troublé par l'insurrection royaliste. A l'aide des fonds secrets, le nouveau ministre acheta au Juif Dautz, agent royaliste, le secret de la retraite de la duchesse de Berry qui fut arrêtée le 7 novembre. M. Thiers eut une part considérable de responsabilité dans les procès de presse, dans la loi contre les associations, qu'il soutint avec beaucoup de vivacité, et dans les répressions contre les républicains. C'est dans la discussion de la loi contre les associations qu'il prononça la phrase si souvent citée depuis : « La France a en horreur la république, quand on lui en parle, elle recule épouvantée; elle sait que ce gouvernement tourne au sang ou à l'imbécillité. » Du 31 décembre 1832 au 4 avril 1834, il occupa le ministère de l'Agriculture et du Commerce; puis le roi lui confia de nouveau le portefeuille de l'Intérieur qu'il garda cette fois jusqu'au 10 novembre, pour le reprendre presque aussitôt (18 novembre) et ne le quitter que le 22 février 1836. Pendant l'insurrection lyonnaise, M. Thiers se montra l'homme de la résistance et de la réaction à outrance : il eut la même attitude lors des journées d'avril 1834, à Paris. Son nom est resté attaché aux sanglantes exécutions de la rue Transnonain et de la Croix-Roussé. Le 13 décembre 1834, il fut reçu membre de l'Académie française en remplacement d'Andrieux. A la suite de l'attentat de Fieschi (25 juillet 1835), il présenta et défendit, de concert avec MM. de Broglie, Persil et autres, les fameuses lois de septembre restrictives de la liberté de la presse. La première permettait aux procureurs généraux d'abréger les formalités de la mise en jugement et donnait au président le droit de faire emmener de force les accusés qui troubleraient l'audience, et à la cour le droit de les juger en leur absence; la seconde, relative au jury, ordonnait le secret du vote, réduisait de huit à sept le nombre de voix nécessaires pour la condamnation et aggravait la peine de la dégradation; la troisième, relative à la presse, était la plus dure. « Donnez-moi tout cela, aurait dit M. Thiers à M. Persil, qui avait lu tant les principaux articles de la loi. J'ai appris dans l'opposition ce qu'on peut faire avec les journaux. Je vais vous les tuer d'un coup. » En effet, cette loi punissait toute attaque, « non suivie d'effet », contre le principe du gouvernement et la personne du roi, de la détention et d'une amende de 10 à 50,000 francs. Prendre la qualité de républicain, faire l'apologie des actes qualifiés crimes et délits par la loi pénale, rendre compte des procès pour injures ou diffamation, faire des souscriptions pour le paiement des amendes, tout cela était interdit sous les peines les plus sévères. Les juges, dans certains cas, pouvaient suspendre le journal poursuivi, pour deux et même quatre mois. Le taux de cautionnement était augmenté, le gouvernement était investi du droit de faire insérer ses réponses aux attaques; enfin, la censure, dont l'abolition avait

été le premier acte du gouvernement de 1830, était rétablie pour les pièces de théâtre, les gravures et les dessins. M. Thiers, dont la maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas », flattait à merveille les intérêts et les sentiments de la bourgeoisie, avait obtenu sa réélection comme député, le 21 juin 1834, dans les 3 collèges suivants : le 4<sup>e</sup> des Bouches-du-Rhône (Aix), par 193 voix (343 votants, 395 inscrits), contre 149 à M. Barlet; le 5<sup>e</sup> du Gers (Mirande), par 129 voix (228 votants, 296 inscrits), contre 53 à M. de Lamezan; le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris, par 508 voix (896 votants, 1,026 inscrits). Il avait opté pour Aix. A la Chambre, il était le chef reconnu de l'une des deux fractions de la majorité, le centre gauche, tandis que Guizot était à la tête du centre droit. Le premier dissentiment grave entre les deux leaders éclata à propos des affaires d'Espagne. M. Thiers, suivant la politique anglaise, voulait que la France intervînt, M. Guizot s'y opposait. Le roi, hésitant entre eux, prit un moyen terme; il envoya à la reine Christine la légion étrangère. Se voyant ainsi contre-balançé dans l'esprit de Louis-Philippe par son rival, le ministre de l'Intérieur chercha le moyen de provoquer la démission du cabinet. Il y fut aidé par son collègue des finances, M. Humann. Sans prendre avis de ses autres collègues, celui-ci proposa à la Chambre, pour rétablir l'équilibre des finances, une réduction de la rente. M. Guizot s'irrita, M. Humann céda son portefeuille à M. d'Argout, mais aussitôt, un député, M. Gouin, reprit la thèse de M. Humann. Le ministère demanda l'ajournement, la Chambre le repoussa, et le cabinet se retira. Les engagements de M. Thiers avec ses anciens collègues du ministère ne laissaient pas que de le gêner; le duc de Broglie l'en dégagea, à la demande formelle du roi, et, quelques jours après (22 février 1836), M. Thiers reçut la mission de former un cabinet centre gauche, où il prit la présidence du conseil avec le portefeuille des Affaires étrangères. Il s'occupa de réformer certains impôts, abolit la loterie, et saisit avec empressement, pour appliquer les lois de septembre, les occasions que lui offrirent l'attentat d'Alibaud et les conspirations de Blanqui et de Barbès. Sa merveilleuse faculté d'assimilation, la fatuité méridionale avec laquelle il s'enflammait sur toute question, le jetaient toujours dans quelque nouvelle affaire; il rêvait de diriger, de Paris, les opérations militaires en Algérie; on l'appelait un « Napoléon civil. » Appuyé sur le traité de la quadruple alliance, il voulut intervenir en Espagne; mais, le roi s'y opposant, M. Thiers se retira (25 août 1836), et fut remplacé par Molé (6 septembre). Tombé du pouvoir, il devint l'adversaire implacable de ses successeurs, se fit réélire député, le 4 novembre 1837, à Aix, par 218 voix (225 votants, 435 inscrits), puis le 2 mars 1839, par 229 voix (236 votants), et fut un des chefs de la « coalition ». Il évita d'entrer dans le cabinet du 12 mai 1839, formé au moment où une émeute éclatait à Paris, contribua encore à la chute de ce ministère, et revint au pouvoir le 1<sup>er</sup> mars 1840, en reprenant, avec la présidence du conseil, le ministère des Affaires étrangères. Son nouveau passage aux affaires fut marqué par des événements considérables. M. Thiers renouela le monopole de la Banque de France, maintint les lois fiscales sur le tabac et le sel, opéra une modification favorable aux colons et à la marine dans la loi

sur les sucres, laissa repousser la réduction de la reute par la Chambre des pairs, vint au secours des compagnies de chemins de fer, et fit proposer par son collègue, M. de Rémusat, un projet de loi qui ouvrait un crédit pour la translation des cendres du prisonnier de Sainte-Hélène. La Chambre vota un crédit d'un million, et le roi autorisa le prince de Joinville à aller chercher les cendres de l'empereur. M. Thiers combattit à la Chambre tous les projets de réforme parlementaire et de réforme électorale. Aux embarras intérieurs que lui suscita cette question s'ajoutèrent les embarras extérieurs. La question d'Orient renoua, grâce aux dissentiments de Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, avec le sultan. M. Thiers soutint Méhémet-Ali contre la Turquie : il voulait assurer au vice-roi la possession définitive et immédiate de l'Égypte, et créer sur les bords du Nil une puissance indépendante sous la protection de la France. Un traité conclu le 15 juillet entre la Russie, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Turquie, traité qui excluait la France du concert européen et qui tendait à affaiblir la puissance égyptienne, vint lui prouver qu'il s'était laissé jouer par la diplomatie étrangère. On accusa en pleine Chambre le ministre d'avoir tenu cachées des dépêches télégraphiques qui lui annonçaient, le 15 juillet, la déchéance de Méhémet-Ali et le bombardement de Beyrouth. M. Thiers, qui eut un instant la velléité de tenir tête à l'Europe, fut détourné de ses projets belliqueux par la bruyante tentative du prince Louis-Napoléon à Boulogne qui compliqua encore la situation du cabinet. Les conservateurs du Parlement s'effrayèrent vite des préparatifs guerriers de M. Thiers. En vain celui-ci écrivit-il la note du 8 octobre dans laquelle il déclarait qu'il ne serait point de la question syrienne une question de guerre, mais qu'il interviendrait si on poussait plus loin la coercition à l'égard du pacha; le parti de la paix à tout prix l'emporta dans les conseils du roi, et M. Thiers donna sa démission (28 octobre 1840).

Dès lors il parut se recueillir sans cesser de se mêler aux travaux législatifs. Ce fut lui notamment qui fut le président, puis le rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi pour les fortifications de Paris. Il demeura le chef du centre gauche, l'inspirateur *du tiers-parti* dans sa lutte contre Guizot, reparut à la tribune pour soutenir, en 1842, la loi de régence qui excluait la duchesse d'Orléans, et fut réélu, le 9 juillet, par 217 voix (360 votants, 436 inscrits), contre 110 à M. Albon de Villeneuve, et encore le 1<sup>er</sup> août 1846, par 222 voix (238 votants, 407 inscrits); il se fit applaudir de l'opposition en parlant (2 mai 1845) contre l'accroissement du pouvoir des jésuites, sur les droits de l'Université violés par une ordonnance (21 février 1846), sur les incompatibilités des fonctions publiques avec le mandat législatif (16 mars 1846). A la fin de la session de 1845, ne comptant plus sur le centre, il s'était porté à gauche, et avait signé en double un traité avec Odilon Barrot (25 décembre 1845), stipulant qu'ils entreraient ensemble au ministère, et proposeraient la réforme électorale et des lois sur le jury et sur la presse. Dans la session suivante, il prononça (mars 1846) un discours très vif contre l'ingratitude personnelle du roi dans la politique : « Je sais, écrivait-il à Pantzi le 26 mars, que vous avez approuvé mon discours *ad Philippum*. Celui-ci a été fort mécontent, ce dont je me soucie peu; je vais à mon but qui est la vérité,

et ne regarde ni à droite ni à gauche. » Sans paraître aux banquets réformistes de 1847, qu'il n'approuvait pas, il prit cependant une part secrète à l'agitation libérale, et dirigea contre la politique doctrinaire de fréquentes attaques. On remarqua beaucoup cette déclaration qu'il fit dans les derniers jours du règne de Louis-Philippe : « Je suis, dit-il, du parti de la révolution en Europe, et je ne trahirai jamais sa cause. » En même temps, il terminait la publication de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, sorte de suite donnée à l'*Histoire de la Révolution*, et où l'on retrouve les mêmes qualités et les mêmes défauts.

Dans les journées de février 1848, il émit l'avis que l'opposition donnât sa démission collective. Appelé aux Tuileries, dans la nuit du 23 au 24 février, il fut chargé par le roi de former, avec Odilon Barrot, un nouveau ministère. Mais la proclamation qu'il adressa au peuple pour calmer l'effervescence fut sans effet, et la République sortit des barricades. M. Thiers, qui n'était rien moins que républicain, envoya toutefois son adhésion au gouvernement provisoire. On lui prêta alors un mot, bien souvent répété depuis : « La République est le gouvernement qui nous divise le moins. » Comptant pouvoir préparer le triomphe de ses idées politiques, sociales, économiques, aussi bien sous le régime républicain que sous le régime de la monarchie constitutionnelle, il sollicita du suffrage universel, non aux élections générales de la Constituante, mais au scrutin partiel du 4 juin 1848, un mandat législatif, qu'il obtint dans quatre départements : 1<sup>o</sup> dans la Mayenne, par 18,720 voix (44,036 votants, 95,684 inscrits); 2<sup>o</sup> dans l'Orne, par 30,191 voix (53,857 votants); 3<sup>o</sup> dans la Seine-Inférieure, par 53,361 voix; 4<sup>o</sup> dans la Seine, par 97,394 voix. Il opta pour la Seine-Inférieure. Les stratèges parlementaires de l'époque ayant constitué, en dehors de toutes préférences dynastiques, ce qu'ils appelèrent le « parti de l'ordre », M. Thiers devint le chef de ce parti. Il vota pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, pour la Constitution, pour la proposition Râteau, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'amnistie, etc. Il fit, comme rapporteur du comité des finances, une très vive critique de la proposition de Proudhon (juillet 1848) et du socialisme en général, combattit (21 octobre) l'amendement Deville tendant à l'abolition du remplacement militaire, appuya l'élection à la présidence de la République de L.-N. Bonaparte, et prit part aux débats passionnés qui soulevèrent les affaires d'Italie. Il publia en 1848, sous ce titre : *Du Droit de propriété*, une œuvre d'à-propos, écrite avec sa verve habituelle, mais d'une originalité et d'une force d'argumentation contestables. Il eut, après le 20 décembre, un duel avec M. Bixio qui lui reprochait d'avoir soutenu comme candidat à la première magistrature du pays un homme dont il avait dit quelque temps auparavant que son élection « serait une honte pour la France. » Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> sur 16, par 91,213 voix (136,223 votants, 213,301 inscrits), M. Thiers siégea à droite comme précédemment, fut un des chefs les plus autorisés et les plus écoutés de la majorité monarchiste, prit part à la plupart des débats importants, inspira les délibérations du fameux comité de la rue de Poitiers, et s'associa à toutes les mesures de réaction qui préparèrent l'Empire,

dont il redoutait cependant l'établissement ; il vota pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, et contribua à l'adoption de la loi restrictive du suffrage universel. Quand le général Changarnier fut révoqué de ses fonctions de commandant de l'armée de Paris pour avoir interdit à ses troupes de pousser aucun cri politique, et que les bruits de coup d'Etat commencèrent à prendre créance dans l'opinion, M. Thiers tenta, mais vainement, de sauver le gouvernement parlementaire. « L'Empire est fait », avait-il dit plusieurs mois auparavant. Sa prophétie se réalisa. M. Thiers fut arrêté chez lui, le matin du 2 décembre 1851. La pensée de cette arrestation avait, paraît-il, rempli de joie les conjurés, et, après avoir remis à M. de Bévillé un dossier sur lequel était écrit *Rubicon* et qui contenait tous les décrets qui devaient être affichés le lendemain, le prince L.-N. Bonaparte et M. Mocquard « se mirent à rire », écrit M. Granier de Cassagnac, de la figure que feraient les deux plus petits hommes de l'Assemblée législative, MM. Thiers et Baze, lorsqu'ils se verraient prisonniers et en chemise. » Incarcéré peu de temps à Mazas, M. Thiers fut ensuite éloigné du territoire et accompagné jusqu'à Francfort. Au mois d'août suivant, on l'autorisa à rentrer à Paris. De 1852 à 1869, il se tint à l'écart de la vie politique militante, s'occupant de littérature et augmentant chaque jour avec passion sa collection d'objets d'art. Il continuait en même temps ses travaux historiques, que le gouvernement impérial considérait d'ailleurs avec bienveillance. En citant un passage de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire* dans un de ses messages au Corps législatif, l'empereur Napoléon III affecta de donner à l'auteur la qualification d'« historien national ». En 1861, l'ouvrage fut proposé par l'Académie française pour le prix biennal de 20,000 fr. fondé par le chef de l'Etat, et M. Thiers accepta cette faveur tout en consacrant le revenu de la somme à la fondation d'un nouveau prix, qui porta son nom. L'ancien ministre rentra dans la politique active aux élections générales de 1863 : il se présenta, comme candidat indépendant, dans plusieurs circonscriptions, échoua dans la 2<sup>e</sup> des Bouches-du-Rhône avec 7,717 voix contre 15,717 à Pélu officiel, M. Bournat ; dans la 4<sup>e</sup> des Côtes-du-Nord avec 4,501 voix, contre 16,147 à Pélu officiel, M. de La Tour, et dans la 6<sup>e</sup> du Nord, avec 12,066 voix, contre 13,245 à Pélu officiel, M. d'Havrincourt ; mais il fut élu à Paris (3<sup>e</sup> circonscription), par 11,112 voix (21,411 votants, 32,963 inscrits), contre 9,845 à M. Devinck. M. de Persigny, ministre de l'Intérieur, avait très vivement combattu sa candidature. M. Thiers prit au Corps législatif un rang très important comme orateur. On remarqua particulièrement, dans le cours de cette législature, ses discours sur les « libertés nécessaires », et sur l'état de nos finances, lors de la discussion des budgets. Il vota le plus souvent avec l'opposition, bien qu'il se séparât d'elle sur un certain nombre de questions capitales, telles que la question romaine (1865). Il ne laissa passer aucune grande discussion de politique étrangère sans y prendre part. Le gouvernement n'hésitait pas, au surplus, à se rallier fréquemment à ses vues. « Les trois présidents de 1863 à 1870, dit le biographe déjà cité, furent toujours pour lui pleins d'attentions et de respects. MM. de Morny et Walewski étaient d'ailleurs ses élèves en quelque sorte. C'était grâce à lui que, sous Louis-Philippe, ils étaient entrés aux affaires,

M. de Morny avait pour lui un culte véritable. M. Thiers ne buvait à la tribune que le café froid apporté de chez lui, et que les garçons de bureau recevaient avec une sorte de respect superstitieux. Quand il restait le soir, après la séance, pour corriger ses épreuves, — et il y mettait toujours beaucoup de temps, — un service de nuit se tenait en permanence à la salle des conférences, et les domestiques de la présidence recevaient la consigne de se tenir à ses ordres, quel qu'il demandât. » M. Thiers combattit l'expédition du Mexique. En 1866, il développa devant la Chambre son programme de libéralisme parlementaire, protesta contre les pratiques de la candidature officielle, et dit : « L'Europe, qui s'est constamment trouvée en présence de la Révolution française, qui a toujours eu à la combattre, qui, victorieuse ou vaincue, a toujours eu affaire à elle, l'Europe aujourd'hui, en adoptant les institutions que je défends, se rend à cette même Révolution française dont ces institutions sont sorties, et, parmi les princes d'Europe, on n'en peut citer un seul qui ait la pensée d'en adopter d'autres. » Les élections du 24 mai 1869 ramènèrent M. Thiers à la Chambre, avec 15,009 voix (31,439 votants, 41,332 inscrits), contre 9,802 à M. Devinck et 5,721 à M. d'Alton-Shéc. Une forte minorité appuyait alors sa politique, et M. Thiers ne fut certainement pas étranger aux tentatives d'empire libéral et parlementaire. Le nouveau président du conseil, M. Emile Ollivier, représentait si exactement les idées de M. Thiers que celui-ci fut fondé à dire un jour, du haut de la tribune, en désignant le banc des ministres : « Je vois mes idées assises en face de moi ! » Le cabinet du 2 janvier ayant cru nécessaire de procéder à un plébiscite, M. Thiers rentra dans les rangs de ses adversaires. La lutte parlementaire qui eut lieu à ce propos fut vive ; mais elle n'approche pas de la lutte qui éclata quelques mois après, à l'occasion des projets de guerre contre la Prusse. Après la déclaration de M. de Gramont, ministre des Affaires étrangères, le Corps législatif se rangea aux projets du gouvernement. En vain M. Thiers s'efforça-t-il de montrer tous les dangers de la guerre qu'on allait entreprendre ; en vain s'écria-t-il que nous n'étions pas prêts, que nous étions dans l'impossibilité matérielle de concentrer assez vite nos troupes pour les porter immédiatement sur le Rhin, tandis que l'armée prussienne n'avait qu'un pas à faire pour franchir notre frontière ; il se brisa contre une résolution arrêtée. Son intervention dans la séance du 15 juillet fut même accueillie par les interruptions et les injures les plus violentes. Après nos premiers revers, M. Thiers repoussa la proposition Kératry tendant à mettre en accusation le maréchal Leboeuf (11 août). Mais il soutint une proposition du même député, tendant à adjoindre neuf membres du Corps législatif au comité de défense formé par le ministère. Le 4 septembre, il prit lui-même l'initiative de présenter à la Chambre la motion suivante : « Art. 1<sup>er</sup>. Une commission de défense nationale est instituée par le Corps législatif. — Art. 2. Une Constituante sera élue aussitôt que les circonstances le permettront. » Ce projet allait sans doute être adopté quand l'assemblée dut se retirer devant l'expression brutale du sentiment populaire qui réclamait la chute de l'Empire et la proclamation de la République. M. Thiers refusa de faire partie du gouvernement de la Défense nationale, mais il obtint de M. Jules Favre, ministre des Affaires

étrangères, la mission de parcourir l'Europe pour provoquer, s'il était possible, une intervention en faveur de la France. Il eut à Londres plusieurs entrevues avec lord Granville et M. Gladstone, vit à Vienne M. de Beust, à Saint-Petersbourg le prince Gortchakoff, et ne put obtenir nulle part aucune promesse efficace. A son retour, il reçut pleins pouvoirs pour débattre avec M. de Bismarck les conditions de l'armistice, et cette fois encore les négociations ne purent aboutir. Du 1<sup>er</sup> novembre 1870 jusqu'au 28 janvier 1871, date de la capitulation de Paris, M. Thiers se tint à l'écart, habitant successivement Tours et Bordeaux. Le 8 février 1871, il fut élu représentant à l'Assemblée nationale dans 26 départements : 1<sup>o</sup> Basses-Alpes, le 3<sup>e</sup> et dernier par 13,218 voix sur 25,739 votants et 43,511 inscrits; 2<sup>o</sup> Aude, le 4<sup>e</sup> sur 6, par 29,011 voix sur 54,500 votants et 92,276 inscrits; 3<sup>o</sup> Bouches-du-Rhône, le 3<sup>e</sup> sur 11, par 52,861 voix sur 75,803 votants et 140,189 inscrits; 4<sup>o</sup> Charente-Inférieure, le 3<sup>e</sup> sur 10, par 71,593 voix sur 105,000 votants et 148,277 inscrits; 5<sup>o</sup> Cher, le 2<sup>e</sup> sur 7, par 53,443 voix sur 76,432 votants et 95,825 inscrits; 6<sup>o</sup> Dordogne, le 6<sup>e</sup> sur 10, par 76,303 voix sur 97,443 votants et 142,476 inscrits; 7<sup>o</sup> Doubs, le 2<sup>e</sup> sur 6, par 33,590 voix sur 53,134 votants et 81,915 inscrits; 8<sup>o</sup> Drôme, le 1<sup>er</sup> sur 6, par 37,672 voix sur 64,809 votants et 100,516 inscrits; 9<sup>o</sup> Finistère, le 1<sup>er</sup> sur 13, par 63,174 voix sur 76,088 votants et 162,667 inscrits; 10<sup>o</sup> Gard, le 2<sup>e</sup> sur 9, par 69,019 voix sur 95,143 votants et 137,325 inscrits; 11<sup>o</sup> Gironde, le 1<sup>er</sup> sur 14, par 105,958 voix sur 133,319 votants et 207,101 inscrits; 12<sup>o</sup> Hérault, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 56,126 voix sur 88,183 votants et 141,397 inscrits; 13<sup>o</sup> Ille-et-Vilaine, le 2<sup>e</sup> sur 12, par 104,705 voix sur 109,672 votants et 142,751 inscrits; 14<sup>o</sup> Loir-et-Cher, le 2<sup>e</sup> sur 5, par 26,808 voix sur 49,247 votants et 78,621 inscrits; 15<sup>o</sup> Loire, le 2<sup>e</sup> sur 11, par 50,665 voix sur 89,275 votants et 143,320 inscrits; 16<sup>o</sup> Loiret, le 3<sup>e</sup> sur 7, par 43,036 voix sur 59,489 votants et 100,578 inscrits; 17<sup>o</sup> Lot-et-Garonne, le 1<sup>er</sup> sur 6, par 58,934 voix sur 76,859 votants et 103,962 inscrits; 18<sup>o</sup> Nord, le 2<sup>e</sup> sur 28, par 225,115 voix sur 262,927 votants et 326,440 inscrits; 19<sup>o</sup> Orne, le 7<sup>e</sup> sur 8, par 52,204 voix sur 65,513 votants et 123,713 inscrits; 20<sup>o</sup> Pas-de-Calais, le 2<sup>e</sup> sur 15, par 144,663 voix sur 149,532 votants et 206,432 inscrits; 21<sup>o</sup> Saône-et-Loire, le 2<sup>e</sup> sur 12, par 71,160 voix; 22<sup>o</sup> Seine, le 20<sup>e</sup> sur 43, par 103,226 voix sur 328,979 votants et 547,853 inscrits; 23<sup>o</sup> Seine-et-Oise, le 8<sup>e</sup> sur 11, par 19,860 voix sur 53,390 votants et 123,875 inscrits; 24<sup>o</sup> Seine-Inférieure, le 1<sup>er</sup> sur 16, par 81,193 voix sur 120,899 votants et 203,718 inscrits; 25<sup>o</sup> Vienne, le 1<sup>er</sup> sur 6, par 60,206 voix sur 62,819 votants et 95,858 inscrits; 26<sup>o</sup> Landes, le 5<sup>e</sup> sur 6, par 30,978 voix sur 74,902 votants et 84,400 inscrits.

Le même jour il échoua dans : 1<sup>o</sup> Aisne, avec 37,823 voix sur 87,823 votants; 2<sup>o</sup> Côte-d'Or, avec 26,905 voix sur 79,216 votants; 3<sup>o</sup> Indre-et-Loire, avec 16,767 voix sur 73,000 votants; 4<sup>o</sup> Lot, avec 23,503 voix sur 71,438 votants.

Il opta pour la Seine. Sous l'influence du sentiment que cette multiple élection semblait manifester, l'ancien ministre de Louis-Philippe fut désigné par l'Assemblée nationale, le 17 février, à la presque unanimité, sur la proposition de MM. Grévy, Victor Lefranc et Dufaure, comme chef du pouvoir exécutif, avec mission de choisir les ministres et de les présider. Le 19, M. Thiers composa son premier cabinet, avec des membres du gouvernement de la De-

fense nationale et des représentants de la majorité monarchiste de l'Assemblée : MM. Jules Favre, Ernest Picard, Dufaure, Jules Simon, le général Le Flô, le vice-amiral Pothuau, Lambrécht et de Larcy. Le premier soin du chef de l'Etat fut d'exposer à l'Assemblée son programme politique, connu sous le nom de « l'acte de Bordeaux ». « L'actier, disait-il, réorganiser, relever, ranimer le travail, voilà la seule politique possible et même convenable en ce moment. A celle-là, tout homme sensé, honnête, éclairé, quel qu'il pense sur la monarchie ou sur la République, peut travailler utilement, dignement; et n'y eût-il travaillé qu'un an, six mois, il pourra rentrer dans le sein de sa patrie, le front haut, la conscience satisfaite... » Cette déclaration ayant obtenu l'approbation de l'Assemblée nationale, une commission de quinze membres fut aussitôt nommée pour assister le gouvernement dans les négociations avec la Prusse; elles s'ouvrirent le 21. Le 26, après de pénibles débats, les préliminaires furent arrêtés; M. Thiers exposa le 27 à l'Assemblée que le prince de Bismarck exigeait une rançon de cinq milliards, et la cession de l'Alsace et de la Lorraine. « J'ai engagé ma responsabilité, conclut-il, il faut engager la vôtre. Tous nous devons prendre notre part de responsabilité. » Le 1<sup>er</sup> mars, les préliminaires de paix furent votés par 516 voix contre 107, après un nouveau et long discours de M. Thiers sur la situation et sur les ressources militaires de la France. M. Thiers eut dès lors une part personnelle considérable à tous les actes de son gouvernement. Il se multiplia pendant la lutte de Versailles contre la Commune, qui décréta la confiscation de ses biens et la démolition de son hôtel de la rue Saint-Georges; un vote de l'Assemblée de Versailles décida que l'hôtel serait reconstruit aux frais de l'Etat. Après la guerre civile éclatèrent les luttes politiques. Le parti monarchiste, qui dominait dans l'Assemblée, commençait à s'émouvoir d'entendre M. Thiers prendre l'engagement de ne point modifier la forme républicaine du gouvernement, de le voir s'opposer à ce que les lois qui bannissaient les princes de la maison de Bourbon fussent abrogées et déclarer qu'il avait toujours considéré les lois de proscription comme des lois de précaution. Une coalition monarchique se forma contre lui, aussitôt après le vote de la proposition Rivet, qui avait eu pour conséquence le changement du titre de chef du pouvoir exécutif en celui de président de la République (30 août 1871). La menace de la démission du président, souvent répétée, ne fit qu'aigrir davantage la majorité. Cependant M. Thiers déployait au pouvoir une féconde activité; ses amis lui firent honneur du succès colossal de l'emprunt de près de cinq milliards et de la libération successive et rapide du territoire. Le 20 janvier 1872, à la suite d'un échec sur la question de l'impôt des matières premières, M. Thiers donna sa démission; puis il consentit à la reprendre, mais son adhésion définitive à la République conservatrice et, d'autre part, ses idées personnelles en matière d'économie politique, de douane et de commerce, accentuèrent encore le conflit. Un autre sujet de discord fut la question militaire à propos de laquelle M. Thiers menaçait de nouveau de se retirer (10 juin 1872). En somme, et malgré la sourde opposition qui lui était faite, le président de la République exerçait, en l'absence de toute Constitution définitive, un pouvoir personnel très solide, lorsque ses dissentiments avec les droites prirent un carac-

rière plus marquée d'hostilité, par suite du Message qu'il lut le 13 novembre 1872, et où il insistait sur la nécessité de fonder définitivement la République. La Chambre nomma une commission pour examiner le message et y répondre. Appelé, le 23 novembre, devant cette commission, M. Thiers déclara : « Mon honneur est engagé à soutenir la République, parce que c'est elle dont le dépôt m'a été confié par le Peuple de Bordeaux. » Le 29 novembre, il obtint gain de cause : l'Assemblée vota, par 372 voix contre 355, la formation d'une commission de trente membres, chargée de préparer et de présenter un corps de lois constitutionnelles; mais le président dut renoncer son ministère, remplacer M. Victor Lefranc à l'Intérieur par M. de Goulard, M. de Goulard aux Finances par M. Léon Say, et appeler M. de Fourton aux Travaux publics. Les décrets de 1852 qui avaient confisqué les biens de la famille d'Orléans furent abrogés et les projets de fusion entre les deux branches de la maison de Bourbon furent repris. La Commission des Trente frappa bientôt directement M. Thiers, en faisant adopter, le 13 mars, un projet de loi dont l'un de ses objets était d'empêcher le président de la République de prendre la parole à la Chambre. La loi sur les attributions des pouvoirs publics fut votée le 13 avril, par 407 voix contre 225. Le 17 mars cependant, M. Thiers était monté à la tribune pour annoncer que, le 5 septembre suivant, le dernier soldat allemand aurait quitté le territoire : l'Assemblée nationale déclara que M. Thiers avait bien mérité de la patrie. Puis, bientôt un nouvel incident surgit : la loi municipale du 4 avril 1873 ayant supprimé le maire central de Lyon, le maire dépossédé, M. Barodet, fut opposé par les radicaux, aux élections législatives de la Seine, à M. de Rémusat, ministre de M. Thiers et son ami particulier. Le succès de M. Barodet fut exploité à outrance par la droite. Le 19 mai, un nouveau cabinet était formé, sous la présidence de M. Casimir Périer, comprenant MM. Dufaure, de Rémusat, Léon Say, Teissier de Bort, de Cissé, Waddington et de Fourton; le jour même, un projet de loi était déposé qui comportait l'élection d'un Sénat de 265 membres, celle d'une Chambre de 500 représentants et l'attribution du pouvoir exécutif au président de la République. En même temps, M. de Broglie et ses amis portaient à la tribune une interpellation signée par 300 membres. Le 23, M. de Broglie soutint son interpellation qui fut d'abord combattue par M. Dufaure; puis, M. Thiers ayant adressé conformément à la nouvelle loi, au président de l'Assemblée, un message par lequel il demandait à être entendu, la suite de la discussion fut renvoyée au lendemain. Le lendemain, le président intervint en personne : il essaya de ramener à lui la fraction des hésitants qui, sous le nom de groupe Target, oscillait entre les partis, et prononça ces paroles : « On nous a dit avec une pitié dont j'ai été très touché (*Rires ironiques à gauche*) qu'on plaînait notre sort, que nous allions être des protégés, des protégés de qui? du radicalisme. On m'a prêté à moi une triste fin; je l'ai bravée plus d'une fois pour faire mon devoir, je ne suis pas sûr que je l'aie bravée pour la dernière fois. Et puis, on nous a dit qu'il y avait une chose fâcheuse, outre une fin malheureuse, c'était d'y ajouter le ridicule. On ne permettra de trouver cela bien sévère. Un homme qui aurait servi son pays toute sa vie, qui aurait, dans les temps les plus difficiles, sacrifié sa popularité pour la vérité, qui aurait rendu des services que je ne

prétends pas avoir rendus, peut-être pourrait traiter avec cette pitié des hommes comme ceux qui sont sur ces bancs. (*L'orateur désigne le banc des ministres.*) Je remercie l'orateur de ses sentiments compatissants... (*Rires à gauche.*) Qu'il me permette de lui rendre la pareille et de lui dire aussi que, moi, je le plains. De majorité, il n'en aura pas plus que nous; mais il sera un protégé aussi; je vais lui dire de qui, d'un protecteur que l'ancien duc de Broglie aurait repoussé avec horreur; il sera le protégé de l'Empire. » La droite de l'Assemblée, dirigée par M. de Broglie, proposa l'ordre du jour suivant : « L'Assemblée nationale, considérant que la forme du gouvernement n'est pas en discussion; que l'Assemblée est saisie de lois constitutionnelles présentées en vertu d'une de ses décisions et qu'elle doit examiner, mais que, dès aujourd'hui, il importe de rassurer le pays en faisant prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice, regrette que les récentes modifications ministérielles n'aient pas donné aux conservateurs la satisfaction qu'ils avaient le droit d'attendre, et passe à l'ordre du jour. » Cet ordre du jour fut adopté par 360 voix contre 314. M. Thiers adressa aussitôt au président de la République une lettre ainsi conçue :

« Versailles, le 24 mai 1873.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de remettre à l'Assemblée nationale ma démission des fonctions de président de la République, qu'elle m'avait confiées.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que le Gouvernement remplira tous ses devoirs jusqu'à ce qu'il ait été régulièrement remplacé.

« Recevez l'assurance de ma haute considération.

« THIERS,

« Membre de l'Assemblée nationale. »

Par 363 voix contre 318, l'Assemblée nationale accepta la démission de M. Thiers. Deux jours après, sur la proposition du général Changarnier, elle nomma, par 391 voix contre 300 abstentions, le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, président de la République française. M. Thiers prit place au centre gauche de l'Assemblée, se tint, de propos délibéré, à l'écart des discussions parlementaires, siégea peu et ne reparut à la tribune que le 27 mars 1874, à propos du débat sur les fortifications de Paris. Il se prononça pour que l'on fortifiât immédiatement les points que, de l'avis de tout le monde, il était urgent de garantir; mais il demanda qu'on ajournât jusqu'à plus ample étude le vote des fortifications sur les points nouveaux. La proposition n'eut point de succès. Dès lors, on ne le revit plus à la tribune. Toutefois son influence sur les gauches de l'Assemblée resta considérable, et il ne se passa point d'année qu'il ne manifestât son sentiment sur les principales questions qui agitérent l'opinion publique. Au mois de septembre 1874, il fit un voyage en Italie, et eut, à Turin, une entrevue avec le roi Victor-Emmanuel. Au retour de ce voyage, M. Thiers s'arrêta au château de Vizille, dans l'Isère, chez M. Casimir Périer; il y reçut la visite des notabilités républicaines du département et leur fit un discours que la presse libérale répandit et commenta. Le 25 février 1875, il prit part au vote de la

Constitution. Le 17 octobre, dans une nouvelle harangue qu'il prononça à Arcachon, il eut l'occasion de s'expliquer sur la Constitution et sur le caractère des élections prochaines : « Les élections approchent, dit-il, et c'est à la France qu'il appartient d'imprimer au gouvernement l'unité dont il a absolument besoin; que, se gardant de tout esprit d'exclusion, car les gouvernements exclusifs sont stériles, la France, agissant avec discernement, accueille tous les hommes qui ont su prendre leur parti, et se garde de ceux qui, républicains le jour du scrutin, se hâteront, le lendemain, d'expliquer leur profession de foi par l'article de nos lois constitutionnelles qui stipule la révision. » Le 30 janvier 1876, M. Thiers fut élu sénateur par le territoire de Belfort. Mais il n'accepta pas, et préféra solliciter, le 20 février suivant, du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le mandat de député : il l'obtint par 10,399 voix (17,801 votants, 22,332 inscrits), contre 5,923 à M. Dagulu, président du tribunal de commerce. Il ne prit la parole que pour combattre la proposition Laisant sur la durée du service militaire obligatoire. Après le 16 mai 1877, il signa le manifeste des 363. Ce fut son dernier acte politique. A la veille de la dissolution de la Chambre, le 16 juin, un passage d'un discours de M. de Fourtou faisant honneur à l'Assemblée nationale de la libération du territoire, valut à M. Thiers une ovation de la gauche : « Le véritable libérateur du territoire, le voilà ! » firent en le désignant, la plupart des députés de la majorité. La Chambre dissoute, M. Thiers prépara, en vue des élections du 14 octobre, un long manifeste politique; il en avait à peine rédigé la première partie, à Saint-Germain-en-Laye, à l'hôtel du pavillon Henry IV, où il s'était retiré avec Mme Thiers et Mlle Dosne, quand la mort vint le surprendre brusquement. Le 3 septembre au matin, il fut pris, à déjeuner, d'une syncope; ayant voulu sortir, un frisson le saisit; il entra; on l'étendit sur le petit lit de camp qui le suivait dans tous ses voyages; presque aussitôt l'état comateux se déclara, le malade était perdu. A six heures dix minutes du soir il expira. Cette mort fit en France et en Europe une impression considérable. Le lendemain, le ministre de l'Intérieur, M. de Fourtou, fit signer au président de la République un décret portant que les funérailles de M. Thiers auraient lieu par les soins et aux frais de l'Etat. Mais Mme Thiers ne s'entendit pas avec le gouvernement sur des détails de la cérémonie, qu'elle désirait régler entièrement elle-même. M. Volzin, préfet de police, ayant déclaré que les règlements ne permettent pas aux particuliers de disposer d'une cérémonie publique, M. de Fourtou fit rapporter le décret précédemment rendu. Les obsèques eurent lieu à Notre-Dame-de-Lorette, le 8 septembre, au milieu d'une très grande affluence qui accompagna le corps jusqu'au Père-Lachaise. Là, des discours furent prononcés par M. Jules Grévy, au nom des groupes républicains, de Sacy pour l'Académie française, Vuity pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et Jules Simon. Des statues ont été élevées à Thiers à Nancy et à Saint-Germain, et nombre de villes, Paris excepté, ont donné son nom à l'une de leurs rues. Grand-croix de la Légion d'honneur du 27 avril 1840, grand-croix et grand-maître de l'Ordre depuis qu'il était chef du pouvoir exécutif (février 1871), décoré de tous les ordres étrangers, y compris la Toison d'or; membre de l'Académie française depuis 1833, et de l'Académie des sciences morales et politiques

depuis 1840. On a encore de lui, outre ses deux grands ouvrages d'histoire, *Law et son système de finances* (1826); la *Monarchie de 1830* (1831); du *Droit de propriété* (1848); *Sainte-Hélène* (1862); *Waterloo* (1862); *Congrès de Vienne* (1863), etc. Ses *Discours parlementaires* ont été réunis et publiés par sa veuve, avec le concours de M. Calmon.

**THIERS (EDOUARD)**, député de 1835 à 1889, né à Saint-Saulge (Nièvre) le 15 mai 1813, mort à Levallois-Perret (Seine) le 19 février 1890, entra à l'École polytechnique, puis à l'École d'application de Metz (1833), et en sortit le quatrième, en 1837, comme lieutenant du génie. Capitaine au moment de la guerre de 1870, il fut adjoint à Denfert-Rochereau pour la défense de Belfort, commanda le fort avancé de Bellevue, et fut décoré pour sa belle conduite dans l'héroïque résistance de cette place. Attaché ensuite à l'état-major du génie, il dirigea en Savoie la construction des forts et des routes stratégiques, puis, dans le Rhône, les travaux de défense du massif du mont Dore et du plateau des Dombes. Conseiller général du 4<sup>e</sup> canton de Lyon en 1880, et candidat à la députation, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Lyon, aux élections générales du 21 août 1881, il échoua avec 6,345 voix contre 6,536 au candidat radical élu, M. Bonnet-Duverdier, et 154 à M. Lagrange. Il quitta l'armée, s'occupa de travaux de chemins de fer, et ne fut pas plus heureux à l'élection partielle du 26 février 1882, motivée, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Villefranche (Rhône), par l'élection de M. Guyot au Sénat; il n'obtint en effet que 5,843 voix contre 7,713 à l'élu, M. Million. Les élections du 4 octobre 1885 lui ouvrirent les portes du parlement; porté sur la liste radicale dans le Rhône, il fut élu, le 2<sup>e</sup> sur 11, par 87,040 voix, sur 136,430 votants et 178,887 inscrits. Il prit place à la gauche radicale, parla sur les questions militaires, et fut rapporteur (avril 1886) du projet Ballue, tendant à traduire devant un conseil de guerre tout commandant de l'armée de terre qui aurait rendu ou évacué son poste ou capitulé en rase campagne. Chargé de la réfection du port de la Vera-Cruz (Mexique), il voulut assister un jour à une séance de la Chambre des députés à Mexico; il y fut l'objet d'une ovation, fut placé à la droite du président, et répondit avec beaucoup d'à-propos aux félicitations qui lui furent adressées par ce dernier. Mais il contracta au Mexique le germe de la maladie qui devait l'emporter, et qui l'empêcha de siéger au palais Bourbon dans la dernière session de la législature. Il avait voté précédemment avec les radicaux, notamment pour l'expulsion des princes (juin 1886).

**THIESSÉ (NICOLAS-FRANÇOIS)**, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, né à Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure) le 9 janvier 1759, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 16 décembre 1831, étroit, en 1783, avocat au parlement de Normandie. En 1789, il fut l'un des premiers à réclamer l'abolition des justices féodales, et devint, au mois de juin de l'année suivante, officier municipal de Rouen, où il calma plusieurs insurrections et des scènes de désordre. Dénoncé par les sans-culottes, comme suspect de modérantisme, il fut emprisonné pendant la Terreur et ne dut sa liberté qu'au 9 thermidor. Procureur-syndic du district de Rouen, puis accusateur public près le tribunal criminel de la Seine-Inférieure, il fut élu, le 23 germinal an VI, député de la Seine-Infé-



rieure au Conseil des Cinq-Cents, prit une part importante aux débats, fut membre du comité des finances et du comité des rapports, et secrétaire du Conseil en fructidor au VI. Il prit souvent la parole, pour protester contre la restitution des confiscations, contre le paiement en numéraire du quart des domaines engagés, sur la célébration du décade, sur les patentes des ouvriers de la 8<sup>e</sup> classe, sur le projet d'une levée de 200,000 conscrits, pour présenter un projet sur les délits relatifs à la sûreté publique, sur les exemptions du service militaire, sur la responsabilité des communes, sur la liberté de la presse, sur l'emprunt forcé de cent millions, sur la nécessité de recourir à un nouvel emprunt pour couvrir le déficit. Il dénonça Lachabeaussière, puis demanda l'ordre du jour sur cette affaire, vota la mise en accusation de Vaucauffort, combattit l'élection de Thirion, défendit les ex-Directeurs et fut attaqué par Declercq qu'il avait faussement accusé. Partisan de Bonaparte, il fit partie de la Commission intermédiaire des Cinq-Cents (19 brumaire au VIII), et fut nommé membre du Tribunal, le 4 nivôse suivant. Il s'y fit remarquer par la facilité de sa parole et par sa science juridique, fut chargé de l'examen et du rapport des premiers titres du code civil, combattit l'établissement des tribunaux criminels spéciaux, et, sorti du Tribunal le 15 ventôse au X, reprit sa place au barreau de Rouen. Nommé, en 1814, procureur impérial au tribunal des dénonciations, il n'exerça cette charge que quelques mois, car elle fut supprimée la même année. Il abandonna alors définitivement les fonctions publiques. On a de lui plusieurs mémoires et plaidoiries.

**THIÉSSÉ (JULES-THÉODORE)**, député de 1876 à 1889, né à Niort (Deux-Sèvres) le 6 décembre 1833, petit-fils du précédent, et fils d'un homme de lettres qui fut préfet sous Louis-Philippe, fit ses études à Paris et, reçu licencié en droit, s'établit comme négociant dans le département de la Seine-Inférieure, où il devint juge au tribunal de commerce de Gournay. Secrétaire (1860-1866) du baron Leroy, préfet de la Seine-Inférieure, il se fit élire, en 1868, conseiller général de la Seine-Inférieure pour le canton de Forges-les-Eaux. Il commanda en 1871 un bataillon de gardes mobiles et participa à la répression de l'insurrection communaliste. M. J. Thiéssé se présenta pour la première fois à la députation, dans l'arrondissement de Neufchâtel, le 20 février 1876 ; élu par 10,391 voix (17,326 votants, 21,638 inscrits), contre 6,859 à M. des Roys, il siégea au centre gauche, fut des 363, et obtint à ce titre sa réélection, le 14 octobre 1877, par 10,126 voix (18,195 votants, 21,882 inscrits) contre 3,019 à M. Ernouf-Bignon. Il soutint le cabinet Dufaure, vota pour l'article 7, pour le retour du parlement à Paris, contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, et obtint encore sa réélection, comme député de Neufchâtel, le 21 août 1881, par 11,325 voix (13,077 votants, 21,469 inscrits). Il soutint les cabinets Gambetta et J. Ferry, se prononça contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour les crédits du Tonkin, et appartint à diverses commissions, et notamment à la commission des ports maritimes, au nom de laquelle il présenta plusieurs rapports. Au cours de la législature, il tenta (8 janvier 1882) de se faire élire sénateur de la Seine-Inférieure, et échoua avec 345 voix sur 869 votants. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Seine-Inférieure, M. J. Thiéssé fut élu, le 9<sup>e</sup> sur 12,

par 79,418 voix (119,516 votants, 195,467 inscrits). Il reprit d'abord sa place dans la majorité républicaine, adhéra, à la fin de la législature, au mouvement boulangiste, et se prononça dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre les poursuites contre trois députés membre de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger ; il s'était abstenu sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution.

**THIEULLEN (JEAN-BAPTISTE NICOLAS, BARON DE)**, représentant en 1819, député au Corps législatif de 1852 à 1853, et sénateur du second Empire, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 30 novembre 1789, mort à Paris le 7 janvier 1862, fils d'un magistrat créé baron par Napoléon 1<sup>er</sup>, entra en 1811 comme auditeur au conseil d'Etat, et fut nommé successivement sous-préfet de Caen (14 janvier 1811), de Corbeil (24 janvier 1814), de Dieppe (1<sup>er</sup> février 1819), de Saint-Pol (6 septembre 1820). Le ministère Villèle l'écarta des emplois publics ; mais il fut rappelé aux affaires par le gouvernement de Louis-Philippe (août 1830), comme sous-préfet du Havre, puis fut nommé (20 août 1839) à la préfecture du Calvados, trois jours après à celle du Var, et, quatre jours après, à celle des Côtes-du-Nord. Devenu conseiller général de ce département, il le représenta (13 mai 1849) à l'Assemblée législative, où il fut envoyé, le 11<sup>e</sup> sur 13, par 39,385 voix (110,201 votants, 164,242 inscrits). M. de Thiullen siégea à droite, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, soutint la politique de l'Elysée, applaudit au coup d'Etat, et fut élu, avec l'appui officiel du gouvernement, le 29 février 1852, député de la 1<sup>re</sup> circonscription des Côtes-du-Nord au Corps législatif, par 16,505 voix (23,909 votants, 33,216 inscrits), contre 7,038 à M. Denis. Il s'associa au rétablissement de l'Empire, et fut appelé au Sénat le 8 mars 1853. Dans la Chambre haute comme au Corps législatif, M. de Thiullen se montra le fidèle soutien du régime impérial. Il mourut en 1862, commandeur de la Légion d'honneur.

**THIL (JEAN-BAPTISTE-LOUIS)**, député de 1827 à 1831, et de 1832 à 1845, né à Caen (Calvados) le 15 décembre 1781, mort à Paris le 2 janvier 1849, étudia le droit et s'établit à Rouen, vers 1800, comme défenseur officieux. Ayant conquis rapidement une place importante au barreau, il se lia avec Dupin aîné et eut à porter la parole dans plusieurs affaires importantes. En 1824, après avoir soutenu un procès qui intéressait Mme du Cayla, il se vit offrir par le gouvernement royal une place de conseiller à la cour de Cassation. Il refusa, et préféra solliciter le suffrage des électeurs libéraux de la Seine-Inférieure, comme candidat à la Chambre des députés ; élu, le 24 novembre 1827, député de ce département, par 448 voix (804 votants, 911 inscrits), il siégea au centre gauche et se montra attaché aux principes constitutionnels. M. Thil vota pour l'Adresse des 221, fut réélu député, le 19 juillet 1830, par 580 voix (903 votants, 1005 inscrits), et se rallia à la monarchie de Louis-Philippe. Nommé procureur général près la cour de Rouen, il obtint le renouvellement de son mandat législatif, le 28 octobre 1830, par 1,779

voix (2,311 votants, 4,253 inscrits), contre 289 à M. Duvergier de Hauranne et 200 au baron Boulenger. Il fit partie de la majorité conservatrice, vota, lors de la discussion de la loi électorale, pour le cens, et se prononça contre le bannissement des Bourbons ; il fut aussi rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de liquidation de l'ancienne liste civile. Il fut quelque temps éloigné de la Chambre, par suite de l'incompatibilité, consacrée par la loi électorale, entre les fonctions de procureur général et celles de député dans le ressort de la cour. La mort de M. Thourret, député du 7<sup>e</sup> collège du Calvados (Pont-l'Évêque), l'y fit rentrer, le 16 août 1832 : élu député de cette circonscription par 251 voix (460 votants, 679 inscrits), contre 207 à M. Isambert, il reprit sa place au centre dans les rangs de la majorité, soutint le gouvernement de son vote et de sa parole, fut nommé, en 1834, conseiller à la cour de Cassation, et fut réélu député la même année, par 293 voix (483 votants, 653 inscrits), puis le 4 novembre 1837, par 292 voix (411 votants, 691 inscrits), contre 53 à Dupont de l'Éure et 52 à M. de Montlivault. Membre de plusieurs commissions parlementaires, il parut assez fréquemment à la tribune, notamment pour soutenir le gouvernement dans la discussion de l'Adresse, lors de la coalition de Thiers et de Guizot contre le ministère Molé, Régnier, le 2 mars 1839, par 341 voix (541 votants), puis, le 9 juillet 1842, par 422 voix (617 votants, 754 inscrits), contre 192 au colonel Langlois, et, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 420 voix (639 votants, 802 inscrits), contre 213 à M. Langlois, il devint procureur général, puis président (1847) à la cour de Cassation, reentra dans la vie privée en 1848, et mourut l'année suivante, commandeur de la Légion d'honneur.

**THIMBRUNE.** — Voy. VALENCE (COMTE DE).

**THIRIAL (JEAN-FRANÇOIS)**, député en 1789, né à Compiègne (Oise), le 28 mars 1755, exécuté à Paris le 4 juin 1794, entra dans les ordres, et, reçu docteur en Sorbonne, fut nommé professeur de théologie au collège des Trente-Trois à Paris, puis à Lyon. D<sup>r</sup> retour dans son diocèse, il devint curé de Vauchamps, et, en 1785, curé de la paroisse de Saint-Crépin à Château-Thierry. Élu, le 24 mars 1789, député du clergé aux États-généraux pour le bailliage de Château-Thierry, il siégea dans la majorité réformatrice, et prêta le serment ecclésiastique (4 janvier 1791) sous réserve des droits de l'Église. Sommé par le président d'avoir à s'abstenir de toute restriction, il s'y refusa, et quitta la tribune sans céder. Après la session, il se retira à Versailles où il exerça la médecine. En janvier 1794, ayant été reconnu à Paris, dans un restaurant, par trois habitants de Château-Thierry, il fut dénoncé, arrêté, et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui l'envoya à l'échafaud. Un de ses paroissiens, qui l'avait reconnu quand il se rendait dans la fatale charrette au lieu de l'exécution, a témoigné qu'il alla à la mort avec le même calme et la même tranquillité que lorsqu'il montait à l'autel pour dire la messe.

**THIRION (DUBRE)**, membre de la Convention, né à Thionville (Moselle) le 17 février 1763, mort à Thionville le 18 janvier 1816, entra dans la congrégation de l'Oratoire et se

consacra à l'enseignement. Successivement professeur aux collèges de Béthune et de Metz, il embrassa avec ardeur la cause de la Révolution, fut nommé officier municipal, et, le 7 septembre 1792, élu député de la Moselle à la Convention, le 7<sup>e</sup> sur 9. « À la pluralité des voix ». Il siégea à la Montagne et, lors du procès du roi, se prononça pour la mort, sans appel au peuple. Au 2<sup>e</sup> appel nominal il répondit : « Si je croyais que les départements frontières fussent encore exposés aux invasions de l'ennemi, je serais le plus lâche des hommes si j'éloignais la responsabilité de ma tête pour la faire tomber sur celle de mes commettants et les exposer au double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère. Si la femme du malheureux Saucy, procureur de la commune de Varennes, a été lâchement massacrée par les lâches satellites de Léopold, parce que son mari avait eu l'audace d'arrêter le ci-devant roi fuyant, que pensez-vous qu'il arriverait si nos concitoyens votaient pour la mort du tyran ? D'ailleurs, les districts de mon département sont allemands ; avez-vous envoyé les pièces de la procédure traduites en allemand ? Mes commettants n'ont donc pas les instructions nécessaires à ce sujet, ils ne sauraient juger sévèrement ainsi, pour répondre à la confiance de mes commettants, qui m'ont chargé de juger et de condamner le tyran, j'ajoute non. » Et au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Je n'ai ni père, ni fils à venger, mais cent mille de mes concitoyens. Je vote pour la mort. » Il prit parti contre les Girondins, défendit Marat, se prononça pour l'établissement du maximum, devint secrétaire de la Convention, et fut envoyé en mission dans la Vendée. Il écrivit, de Chartres, au comité de salut public, le 15 septembre 1793 : « Les Chouans sont la plupart de bonnes gens, qui se battent comme des lions, et qui annoncent qu'ils ont commencé la guerre avec des bâtons, mais qu'ils la finiront avec des canons. » Il annonça à l'assemblée la défaite des « brigands » près de Laval, puis, ayant voulu s'immiscer dans les opérations militaires, fut rappelé sur le rapport de Couthon au bout de deux mois. Cette circonstance l'éloigna de Robespierre, dans la journée du 8 thermidor. Thirion, qui avait présidé le club des Jacobins, parla contre les sociétés populaires et prit part aux mesures de réaction qui suivirent immédiatement la défaite des robespierristes. Il refusa toutefois de suivre jusqu'au bout la majorité nouvelle, et tenta de justifier Collot-d'Herbois lorsque celui-ci fut attaqué. A l'époque des événements de prairial, il se mit du côté des insurgés et accepta d'eux le titre et les fonctions de secrétaire. Arrêté, il bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire an IV et n'appartint plus à d'autres assemblées. Commissaire du Directoire près le tribunal de Bruges (1796), puis près l'administration centrale de la Moselle (juillet 1799), il reentra dans l'enseignement après le coup d'État de brumaire et obtint la chaire de belles-lettres à l'École centrale de Sambre-et-Meuse ; il passa en 1803 au lycée de Mayence et, le 20 juillet 1809, fut nommé professeur de littérature latine à la faculté des lettres de Douai. Atteint par la loi du 13 janvier 1816, contre les régicides, il songea à passer en Amérique, mais, sur le point de partir, il s'empoisonna.

**THIRION-MONTAUBAN (STEPHEN-ALBERT)**, député de 1876 à 1885, né à Paris le 22 septembre 1813, fils de M. Jules-Antoine Thirion-Montauban, ministre plénipotentiaire de la